



Commission de l'Union
Africaine



Nations Unies
Stratégie Internationale de Prévention
des Catastrophes

**Programme d' Action Elargi pour la Mise en œuvre
de la Strategie Regionale Africaine sur la Prevention
des Risques de Catastrophe (2006 - 2015)
et
Déclaration de la 2^{ème} Conférence Ministérielle
Africaine sur la Prévention des Risques de
Catastrophe, 2010**



Préface



En Afrique, les catastrophes s'accroissent en fréquence et en gravité de l'impact, combinant les défis du développement durable et ébranlant les perspectives de l'Afrique dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. En moyenne, presque deux catastrophes de proportions significatives sont enregistrées chaque semaine dans la région de l'Afrique depuis l'an 2000. Quelques unes seulement font les titres de l'actualité mondiale alors qu'elles contribuent toutes à la réduction de la capacité des africains à survivre et prospérer. Les aléas climatiques et hydrologiques, plus particulièrement la sécheresse, les inondations, les cyclones et les glissements de terrain dominent le profil des catastrophes de la région de l'Afrique, affectant en moyenne 12.5 millions de personnes par année. L'Afrique est également ravagée par d'autres types de catastrophes naturelles et causées par l'homme comme les éruptions volcaniques, les épidémies et les conflits.

Des formes de vulnérabilité multiples et interdépendantes détiennent le potentiel de transformer des aléas mineurs en catastrophes humaines. Environ 400 millions de personnes en Afrique vivent en dessous du seuil de pauvreté et 200 millions sont considérés comme souffrant de malnutrition. Le manque de revenus et l'insécurité alimentaire jouent un rôle majeur dans la dégradation des sols, car la population pauvre et affamée est forcée de surexploiter les ressources naturelles afin de combler ses besoins immédiats pour sa survie. Le changement climatique amplifie les risques et exacerbe les vulnérabilités existantes sur le continent en

augmentant la fréquence et la sévérité des événements climatiques extrêmes.

Etant donné l'augmentation potentielle des impacts négatifs des catastrophes sur le développement social, économique et environnemental en Afrique, et reconnaissant la menace que posent les catastrophes sur la capacité de l'Afrique à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, le continent africain, avec le leadership fourni par la Commission de l'Union Africaine, a développé une Stratégie Régionale sur la Prévention des Risques de Catastrophe, adoptée par la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement, en juin 2004. Elle fut approuvée par l'Assemblée des Chefs d'Etats et des Gouvernements de l'Union Africaine en juillet de la même année avec un appel à développer un Programme pour sa mise en œuvre. Avec un leadership continu de la Commission de l'Union Africaine, ainsi que le soutien du Secrétariat International pour la Prévention des Catastrophes (SIPC – UNISDR – United Nations International Strategy for Disaster Reduction), le Programme d'Action pour la mise en oeuvre de la Stratégie pour la Prévention des Risques de Catastrophe (2005-2010) fut développé et adopté durant la Première Conférence Ministérielle Africaine sur la Prévention des Risques de Catastrophe à Addis Abeba en décembre 2005.

La Deuxième Conférence Ministérielle sur la Prévention des Risques de Catastrophe, tenue à Nairobi en avril 2010, organisée conjointement par la Commission de l'UA et UNISDR Afrique, adopta une révision substantive du Programme d'Action reflétant les écarts actuels, prolongea le délai à 2015 et l'aligna sur le mandat mondial du Cadre d'Action de Hyogo. La Décision (EX.CL/Dec.607 (XVIII)) du Conseil Exécutif de l'UA lors de la 16ème session de l'Assemblée de l'UA en janvier 2011, approuva le Programme d'Action élargi pour la

mise en oeuvre de la Stratégie Régionale Africaine sur la Prévention des Risques de Catastrophe (2006-2015) ainsi que les recommandations contenues dans la Déclaration Ministérielle.

Le but de la Stratégie et du Programme d'Action élargi pour la mise en oeuvre de la Stratégie est de contribuer à l'atteinte du développement durable et la diminution de la pauvreté à travers la réduction substantielle des impacts sociaux, économiques et environnementaux des catastrophes. Le Programme d'Action élargi fournit des objectifs et domaines d'intervention étendus ainsi que des processus et des activités pour les atteindre. Ces objectifs sont: l'intégration de la gestion de la prévention des risques et l'adaptation au changement climatique comme partie intégrale des programmes de développement durable; renforcer les capacités des institutions régionales, sous-régionales et nationales afin de contribuer à la résilience face aux catastrophes; développer et maintenir des mécanismes de coordination durables au niveau régional et sous-régional; et renforcer les institutions nationales et leurs capacités à intégrer et mettre en oeuvre des activités et programmes de prévention des risques de catastrophe.

Le Programme élargi de mise en oeuvre de la Stratégie Régionale Africaine est une culmination d'efforts collaboratifs extensifs de la Commission de l'Union Africaine, le SIPC, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement, qui débuta avec la Stratégie Africaine. Un soutien pour la révision du développement du Programme fut également reçu par des Agences des Nations Unies, l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), des organisations internationales non gouvernementales et des donateurs. La Commission de l'UA est profondément reconnaissante pour le soutien de tous les partenaires et en particulier l'assistance consistante fournie par le SIPC et la Banque Mondiale qui

se poursuit tout au long de la mise en œuvre du Programme. La Commission apprécie également l'engagement entrepris par beaucoup d'autres partenaires et les institutions régionales de formation, en assistant dans le processus de développement des capacités sur la prévention des risques de catastrophe aux niveaux régional, sous-régional et national.

Le Programme fournit une direction stratégique pour l'intervention en prévention des risques de catastrophe des Etats Membres, des Communautés Régionales Economiques (CER) et leurs partenaires de développement respectifs. Les mécanismes institutionnels et les cadres légaux sont maintenant en place dans la majorité des Etats Membres et des CER. La Commission de l'UA a effectué un pas important afin de renforcer la coordination et le soutien technique au niveau régional à travers l'établissement du Groupe de Travail Africain sur la Prévention des Risques de Catastrophe.

Grâce à une volonté politique renforcée des Etats Membres ainsi qu'un engagement et un soutien continu de la part des partenaires, la Commission de l'UA est confiante qu'ensemble nous pouvons maintenant accélérer des actions concrètes se traduisant par la résilience de nos économies et nos communautés confrontées aux catastrophes.



Tumusiime Rhoda Peace
Commissionnaire pour l'Economie Rurale et
l'Agriculture
Commission de l'Union Africaine

AFRICAN UNION

UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي



UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXÉCUTIF

Dix-huitième session ordinaire

24 – 28 janvier 2011

Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/Dec.600-643(XVIII)
Original: Anglais/Français

DÉCISIONS



***Extrait de la Décision sur le rapport de la
Deuxième Conférence Ministérielle sur la
Réduction des Risques de Catastrophes
EX.CL/Dec.607 (XVIII)***